



Syndicat Mixte Ouvert



Secrétariat : ZA de la Brisse Bâtiment D 47800 MIRAMONT DE GUYENNE

Siège: Mairie 47 800 ALLEMANS DU DROPT

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte rendu de la CLE du 17 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 février à 14 h, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie à la salle des fêtes de Monteton sous la présidence de Serge GAMEIRO, Président.

Date de convocation : 31 janvier 2017

Nombre de membres : 48

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 25

mandats : 2 (DIEUDONNE Christian pouvoir à M GAMEIRO, DREAL Aquitaine pouvoir à M DOUCET Frédéric)

Rédacteur : SCE/EPIDROPT

Présents :

Collège des collectivités : GAMEIRO Serge (EPIDROPT, président CLE), FARESin Stéphane (EPIDROPT), BONNEAU Christian (SMER E2M), ETIENNE Claude (SM Dropt aval), PATISSOU Bernard (maires 47), BREUILLE Alain (maires 33), BRITTON Jacky (maires 33), LARTIGUE Christiane (maires 47), BOURDIL Jean-Maurice (maires 24)

Collège des usagers : GAZENGEL François (Chambre d'agriculture 47), LEPERCQ Daniel (CACG), Daniel LAGORCE (SEPANSO), PASQUON Didier (Fédération de pêche 33), VILLECHANOUX Marie (Ass périgourdine des Amis des moulins), CONSTANTIN Jacques (ass amis des moulins 47), BESSE Jacky (Fédération de pêche 24), LABROUE (Fédération de pêche 47), RIVIERE Stéphanie (association Canoë Kayak)

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : BRIS Audrey (Agence de l'Eau Adour Garonne), DOUCET Frédéric (DDT 47), MIGUEL Véronique (DDTM 33), SARRAT Emilio (Préfet Dordogne), FOUCAUT Chloé (Agence Française Biodiversité)

Absents : MOLIERAC Guillaume (Région ALPC), COSTES Pierre (CD 47), CASTAGNET Bernard (CD 33), DELAGE Henri (CD 24), CHEMIN Jean Marc (SI Dropt amont), CROUZET Patrick (SM Dropt aval), DREUX Bernadette (maires 47), SICAUD Pierre (maires 47), BOS Thierry (maires 33), LAVERGNE Pascal (maires 33), LABORDE Thierry (Maires 33), BETAILLE Jérôme (maires 24), CASTAGNER Jean-Claude (maires 24), DUPPI Fabrice (maires 24), RICHIERO Pierre (maires 24), Chambre Régionale d'Agriculture, Chambre Régionale de Commerce et Industrie, UFC Que Choisir, Organisme unique Garonne aval, CASTRO Amélie (CRPF), Fédération régionale de chasse, SDCI 47

Excusés : DIEUDONNE Christian (maires 47), MANZO Nathalie (DREAL Midi-Pyrénées), DURAND Côme (DREAL ALPC)

Assistaient à la réunion : DELAVERGNE Sophie (Fédé de pêche 33), AVINENT Ghislaine (Fédé de pêche 47), WAGNER Stéphane (Département 24), SEGUELA Aure (CD 47), LEMAIRE Audrey (SCE), MARREC Jacques (SCE), BOUSQUET Alexandre (EPIDROPT), VECCHIATO Fabien (commune de Neuffons), BERTRAND Joseline (commune St Pardoux Isaac), Stéphane JARLETON (EPIDROPT)

Secrétaire de séance : BONNEAU Christian

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du 21 avril 2016
- Présentation et validation de l'état des lieux du SAGE Dropt
- Présentation et validation du diagnostic des risques d'érosion des sols sur le bassin versant du Dropt
- Présentation de l'axe de travail inter-SAGE
- Questions diverses.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 AVRIL 2016

Le Président demande si le compte-rendu de la réunion du 21 avril 2016, peut être validé.

La CLE valide à l'unanimité le compte-rendu.
--

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 février 2017

Le bureau d'étude SCE mandaté pour la réalisation de l'étude présente la phase état des lieux du SAGE Dropt. La présentation est annexée au compte-rendu, elle s'organise de la manière suivante :

- INTRODUCTION
- ETAT DU BASSIN
- USAGES SUR LE BASSIN
- ORGANISATION ET GOUVERNANCE
- SUITE DE LA DEMARCHE

Les éléments qui suivent reprennent les précisions apportées en séance au cours de la présentation et les principaux échanges.

Introduction :

- La mission du bureau d'étude est d'aider les acteurs à écrire leur SAGE. Le SAGE est un projet de territoire, un projet de développement, il doit donc traduire les orientations et les choix des acteurs du territoire.
- L'état des lieux est une phase de collecte et de structuration des données. Le diagnostic va ensuite permettre de définir les enjeux et de les hiérarchiser.

Etat du bassin :

- Mme LEMAIRE (SCE) expose que 80% des masses d'eau sont concernés par une pression liée aux pesticides, 77% par une pression liée à l'azote et 54% par une pression liée au prélèvement lié à l'irrigation.
- Au vu des pressions exposées, M BONNEAU souhaite connaître la répartition des pressions en pourcentage. (Azote, pesticides et prélèvements pour l'irrigation) au niveau des masses d'eau.
- Mme BRIS (AEAG) explique que 18 stations présentent des données sur les 35 masses d'eau. En l'absence de stations de mesures, l'état des masses d'eau est modélisé à partir des éventuelles pressions qui s'exercent sur la masse d'eau (Industrielle, domestique, agricole, ressource, morphologique). Le niveau de confiance peut être faible ; ces pressions devront être identifiées et validées lors de la phase diagnostic.
- Mme LEMAIRE (SCE) indique le déclassement de masse d'eau pour les paramètres physico-chimiques (O2, CO, T°C, P tot, NH4+..) notamment pour le Marquelot, Lacalège et le Courberieu (qualité mauvaise à médiocre) mais également l'Andouille, le Malromé, la Dourdenne, le Brayssou et L'escourou (qualité médiocre à moyenne) est à mettre en relation avec les très faibles débits sur ces cours d'eau. Une mauvaise qualité physico-chimique peut générer une eutrophisation des cours d'eau et ainsi le développement de cyanobactéries.
- Mme DELAVERGNE de la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Gironde indique que les cours d'eau ont subi des modifications importantes : drainage des zones humides, calibrage des cours d'eau ce qui a participé à modifier l'hydrologie des cours d'eau.

- M MARREC (SCE) explique qu'au vu de la géologie du Dropt, il y a très peu de sources pérennes à part la résurgence de Labrame qui sert à l'alimentation en eau potable d'une partie amont du bassin versant.
- M JARLETON indique que l'absence relative de calcaires ou de grès perméables dans son bassin a de tout temps entraîné une alimentation insuffisante en eaux vives. Le Dropt était qualifié au 19^{ème} siècle de la manière suivante : " Le Drot, que trop peu de belles sources vivifient, est lent, lourd et sans clarté" (Dictionnaire géographique et administratif de la France - édition de 1892) ;"c'est une eau lente, souvent immobile ou presque, dans son lit vaseux derrière les digues de ses 65 usines" (La France à vol d'oiseau - O.Reclus, géographe 1837-1916)
- M JARLETON explique qu'EPIDROPT a travaillé sur l'amélioration de la qualité des eaux relâchées par les barrages du Brayssou et des Graussettes par l'installation de prises d'eau étagées (travaux effectués à l'automne 2016). L'intérêt du dispositif est de mélanger des eaux de fonds (froides de moindre qualité: Matières en suspension, ammoniac, faible teneur en oxygène) avec des eaux de surface (plus chaude et mieux oxygénée). Il précise que la qualité de l'eau restituée en aval est dépendante de la qualité de l'eau entrante dans le plan d'eau. Pour cela, un suivi de la qualité sera effectué par le département 47 en amont et en aval de chaque retenue.
- M VECHIATTO de la commune de Neuffons pose la question de la prise en compte des adjuvants dans l'analyse des données chimiques. Le bureau d'étude précise que la liste des polluants est annexée au rapport et que des molécules interdites (atrazine) depuis de nombreuses années se retrouvent sous forme de métabolites (dégradation de la molécule mère) dans nos cours d'eau.
- M BONNEAU du SMERE2M indique que les modifications de pratique agricoles ont eu une influence sur le ruissellement des eaux (drainage, agrandissement des parcelles).
- Sur l'affichage des pressions identifiées dans l'état de lieux du SDAGE pour les masses d'eau du SAGE, il est précisé que cette analyse est très globale et devra être précisée dans la phase de diagnostic
- Mme AVINENT de la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Lot-et-Garonne précise que des données sur le lac de Graussettes seront prochainement disponibles et transmises à SCE.
- M PATISSOU (maire 47) s'interroge sur la capacité à localiser l'usage de pesticides par les collectivités, en particulier sur les cimetières et la part qu'il représente par rapport à la surface du bassin versant. SCE précise que l'usage de pesticides par les collectivités est dorénavant réduit au regard de la réglementation au 1^{er} janvier 2017 interdisant l'usage des pesticides sur voirie et espaces verts.
- Concernant les dépassements de seuil de Débit de Crise (DCR), M LEPERCQ de la CACG précise que depuis le Lescourroux jusqu'à la station de mesure située à Loubens, l'eau met 48h à arriver s'il n'y pas de discontinuité des débits (par une baisse des niveaux sur chaque portion de rivières). Il est difficile d'anticiper les mouvements de vannes, et prélèvements 48h à l'avance. Une soixantaine d'ouvrages se succèdent sur le Dropt. Aussi l'ajustement des débits pour respecter de manière stricte le seuil critique, apparaît complexe. Pour la CACG : les dépassements en 2015 et 2016 apparaissent tout à fait acceptables et le respect des débits est considéré comme bon au regard de la complexité de coordonner les lâchers, la pluviométrie, les besoins en irrigation et les vannes. A noter qu'une approche sur l'efficacité des lâchers serait intéressante à intégrer.
- M. JARLETON précise que les syndicats de rivière (SM Dropt aval et SI Dropt amont) ont mis en place depuis 2015 une gestion coordonnée des ouvrages en période de réalimentation afin de limiter la perturbation de la réalimentation, mais aussi en période hivernale et printanière afin que les vannes soient ouvertes afin de rétablir le transit sédimentaire. Cela n'empêche une manœuvre intempestive d'une vanne qui suffit à perturber le système.
- Mme LEMAIRE indique que dans le cadre du SAGE Dropt une analyse de l'érosion hydrique des sols a été effectuée en croisant la pédologie, l'occupation du sol et la topographie à partir d'une analyse multicritère. Le critère pédologie se scinde en deux sous-critères : la battance et l'érodibilité. L'organisation de l'aléa érosion sur le bassin ne suit pas une logique bassin versant puisqu'au sein d'un même sous bassin on peut observer une diversité de type de sol, de topographie et d'occupation du sol. Les principaux secteurs présentant une homogénéité en terme d'aléa érosion sont les suivants (détail présenté dans le rapport) :
 - ⇒ **un aléa érosion fort à très fort** en rive droite du Dropt de la confluence de la Garonne jusqu'à l'Escourrou ; en rive gauche du Dropt de la confluence jusqu'à la Douyne sur les secteurs amont des sous bassins versants ; ainsi que sur les parties médianes des sous bassin versants de la Banège au Brayssou. Cet aléa fort à très fort s'explique par une couverture du sol en culture annuelle ou cultures pérennes combinée à une battance moyenne à très forte, une érodibilité moyenne à forte et des pentes variables pouvant atteindre localement 30%.
 - ⇒ **Un aléa érosion très faible** en amont du bassin en lien avec une couverture majoritairement boisée combinée à une battance moyenne et une érodibilité forte.

⇒ **Un aléa globalement faible à moyen** sur le reste du territoire (en amont d'Eymet en rive droite et rive gauche ainsi que sur la plaine alluviale du Dropt) : sur ces secteurs malgré la présence de cultures annuelles, on observe de faibles pentes combinées à un indice de battance et érodibilité moyenne à faible.

- M BOUSQUET technicien d'EPIDROPT mentionne que lors d'événements pluvieux assez soutenus l'érosion des sols entraîne un comblement des fossés routiers sur certains secteurs et nécessite une intervention du service des routes afin de sécuriser la circulation des voitures. Lors d'une demande effectuée auprès des communes et Communautés de communes, des zones à enjeux ont pu être identifiées.
- M JARLETON (EPIDROPT) indique que ce diagnostic de l'érosion sera intégré au diagnostic du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau en cours de renouvellement pour le compte du syndicat mixte du Dropt aval et du Syndicat Intercommunal du Dropt amont. Des actions pourront être proposées aux propriétaires sur la base du volontariat afin de réduire l'érosion des sols et les coulées de boues où cet enjeu a été identifié.
- M CONSTANTIN (amis des moulins 47) indique que le sens des labours (perpendiculaire à la pente) permet d'atténuer le phénomène d'érosion des sols.
- Mme DE LAVERGNE de la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Gironde mentionne l'intérêt de faire le lien entre l'érosion et la matière en suspension observée sur les cours d'eau et la qualité des eaux.
- Mme LEMAIRE présente le classement des cours d'eau (liste 1 et liste 2). Trois ouvrages (Casseuil, Labarthe et Bagas) sont concernés par la continuité écologique (libre transit des sédiments et continuité piscicole) et par le classement liste 2 avec l'obligation d'aménager un dispositif de franchissement piscicole pour l'alose et l'anguille avant novembre 2018.
- M FARESin président du syndicat mixte du Dropt aval indique qu'une étude a été portée par le syndicat afin de travailler sur la continuité écologique pour les 17 premiers ouvrages du Dropt. 17 projets ont donc été établis. L'objectif de cette étude a permis également de définir deux parcours canoë (de la Sauvetat du Dropt jusqu'à Duras, et en aval de Bagas jusqu'à Gironde sur Dropt). La Communauté de communes de Duras a répondu à un appel à projet sur la biodiversité pour équiper 4 ouvrages pour des passes multi espèces et la descente des canoës.
- Mme LEMAIRE complète son intervention sur les milieux naturels et notamment les zones humides qui représentent 2062 hectares rapportés à 1031 km² soit 2% .
- M MARREC précise que la carte des milieux humides n'aura aucune portée réglementaire.

Usages

- Il est partagé que le seul critère de conformité des stations d'épuration n'est pas suffisant pour définir l'impact sur le milieu et les ressources. En effet, les STEP peuvent être conformes et avoir un impact sur le milieu, tel qu'en situation de rejet dans le cours d'eau avec des débits très faibles. La question se pose par exemple pour la station de Miramont-de-Guyenne qui rejette dans la Dourdanne.
- M ETIENNE (SM Dropt aval) indique que la commune de Miramont de Guyenne n'a pas 9000 habitants.
- M MARREC indique que la station de Miramont de Guyenne est dimensionnée pour 9000 Equivalent habitants qui ne comprend pas uniquement les habitants de Miramont de Guyenne mais toutes les activités professionnelles rattachées à la STEP. De plus, 15% du volume annuel total correspond aux eaux usées de la commune de St Pardoux Issac.
- Mme DE LAVERGNE indique que certains polluants (pesticides...) ne sont pas traités par les stations d'épuration et sont restituées dans le milieu.
- Mme MIGUEL (DDTM 33) indique qu'en Gironde, la réglementation oblige un suivi des micro-polluants pour un dimensionnement supérieur à 10 000 Equivalent Habitants.
- M MARREC précise que l'état des lieux n'indique pas les dysfonctionnements du réseau unitaire ou séparatif (qualité de la collecte des eaux).
- Le président EPIDROPT présente les projets en cours et notamment le projet de remplissage hivernal du Lescourroux. Il indique qu'une étude de remplissage hivernal du Lescourroux datant de 2014 montre que le lac du Lescourroux présente un déficit de remplissage une année sur 2, sur 16 années d'observation. Il précise que ce projet n'est pas nouveau et avait été déjà pensé dans les études préliminaires de la création du lac du Lescourroux pour pallier au déficit de remplissage. Il indique que ce projet permettra de sécuriser le Débit Objectif Etiage (DOE) et le quota des irrigants.

- Après la réunion, il est proposé par les services de l'Etat que ces projets apparaissent en phase scenario et non en phase état des lieux/diagnostic afin de ne pas interférer avec les dossiers règlementaires en cours.
- Stéphane JARLETON indique que lors des années 2011 et 2012, le nombre de jours inférieurs sous le Débit Objectif Etiage (DOE) était de 72 jours en 2011 et 101 jours en 2012. Il indique que la gestion de la réalimentation (soutien d'étiage et eaux prélevées) est financée actuellement par les usagers c'est-à-dire les irrigants.
- Concernant la rehausse du lac des Graoussettes (200 000 m3 sans augmentation des surfaces irriguées), M FARESIN indique que ce projet ne sera réalisable que si le projet bénéficie de 80% de subventions. Ce projet permettra de sécuriser le soutien d'étiage et le quota des irrigants sur l'axe Dourdenne.
- Sur les volumes de culot, une demande a été faite auprès de la DDT 47 afin d'homogénéiser les pourcentages entre les différentes retenues à 5% au vu de la convention de gestion piscicole passée entre EPIDROPT et les Fédérations de pêche autorisant le syndicat à effectuer depuis 2008 des abaissements à 5% pour les 5 plans d'eau (Lescourroux, Nette, Brayssou, Ganne). En réponse, il est précisé qu'on ne peut pas uniquement raisonner en termes de pourcentages mais aussi en fonction du volume global restant dans la retenue.
- Stéphane JARLETON indique que cet aspect sera échangé avec les 2 fédérations de pêche 24 et 47, en même temps que les échanges sur la modification du règlement intérieur des 5 lacs liée à l'acceptation par EPIDROPT de la pratique du Float-tube sur tous les lacs et la navigation en barque sur le Brayssou.
- Concernant la répartition des volumes lâchers et prélevés sur le Dropt et la Dourdenne, la CACG précise qu'en 2008, l'année a été pluvieuse. Les faibles volumes s'expliquent par des retenues peu/pas rechargées en début de campagne.
- Mme DE LAVERGNE (FDAAPPMA 33) s'interroge sur le rôle du SAGE concernant le partage d'une réflexion sur la prise en compte du changement climatique. SCE précise qu'il s'agit en effet de réflexions à mener en phase scenario.
- Mme AVINENT (FDAAPPMA 47) propose de réaliser un état des lieux des parcours de pêche. SCE indique que ces éléments peuvent être intégrés sur transmission de données consolidées, vectorisées.
- Concernant les Plans Locaux d'Urbanismes Intercommunaux, le PLUi de la Communauté de Communes du Haut Agenais Périgord est en cours. De plus, deux autres Communauté de Communes (CDC Portes Sud Périgord et CDC Réolais en Sud Gironde) vont se lancer dans cette démarche.

Suite de la démarche :

La phase diagnostic a pour objectif de mettre en exergue les pressions en faisant le lien entre Etat et Activités sur le bassin. Cette phase est particulièrement importante pour définir et partager les enjeux du territoire, aussi des commissions thématiques et géographiques seront organisées et débiteront mi-mars. La hiérarchisation des enjeux sera du rôle de la CLE.

<p>Les derniers retours sur l'état des lieux sont attendus au plus tard le 3 mars 2017.</p>
--

- La CLE valide l'état des lieux présentée, sous réserve de la prise en compte des remarques complémentaires.
- Pour conclure, M GAMEIRO (président de la CLE) indique que la présentation de ce jour, sera transmise par mail et mise sur le site Internet d'EPIDROPT.